

# **GUIDE PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS FNDE**

**mis à la disposition de nos clients et validé par l'ensemble de nos formateurs**

## **Les objectifs d'une action de formation FNDE**

L'objectif des formations proposées par la FNDE est une mise à jour de l'actualité législative et jurisprudentielle dans les domaines du droit des contrats, du droit des dessins et modèles, du droit de la propriété intellectuelle, du droit de la propriété industrielle, du droit du numérique, du droit des brevets et du droit économique. Nous proposons en complément une formation sur la négociation et la médiation pour la résolution et la prévention des situations conflictuelles.

Toutes nos formations sont listées et détaillées les unes après les autres sur notre site internet. Toute personne en situation de handicap est informée sur notre site internet du référent à contacter.

## **Le programme des formations FNDE**

En cohérence avec les objectifs déterminés, les formations FNDE se déroulent selon un programme détaillé précis diffusé largement sur notre site internet et également adressé sur demande à chaque stagiaire avant son inscription définitive (conformément à l'article L.6353-8 du code du travail).

Ce programme donne des indications sur le format (présentiel ou distanciel), le lieu, le coût, les horaires, le repas éventuel, les intervenants et les thèmes étudiés de chaque formation.

La FNDE récolte les inscriptions via son site internet ou via une demande écrite (par courrier ou courriel)

## **Les moyens techniques, d'encadrement et pédagogiques**

En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, la FNDE transmet systématiquement avant la formation un support pédagogique à chaque stagiaire.

Une projection vidéo de supports numérisés est également proposée pendant la séance. En suivant le programme détaillé, les divers intervenants alternent entre supports écrits et oraux et apportent leur expertise sur la jurisprudence récente.

La transmission et l'acquisition des connaissances sont contrôlées tout au long de la séance par des interactions systématiques et par des questions posées à main levée par le formateur. Celui-ci mettra tout en œuvre pour adapter son intervention au niveau des participants.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques ou didactiques, le choix est laissé aux formateurs.

## **Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

Les formateurs sont tenus, en application de l'article L.6362-5 du code du travail, de justifier de la réalité des actions qu'ils dispensent. Pour les stages en présentiel, les feuilles de présence signées des stagiaires et du ou des formateurs, par demi-journées de formation, sont des pièces justificatives de la réalité d'une formation. Pour les stages en distanciel, une connexion internet est requise et un certificat de réalisation servira de justificatif.

Jacques Raynard

Président de la FNDE

